

Une Norvégienne est aux commandes de Vufflens-le-Château

Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château (VD), est une Norvégienne très suisse. Energique, elle s'impose en toute tranquillité et était la première résidente étrangère élue au sein d'un exécutif communal.



«Ma maison, c'est la Suisse et je me sens, avant tout, européenne», se définit Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château. En arrière-plan le fameux château qui a donné le nom à la commune vaudoise.

Photo: Anne Devaux

«Je suis un fait historique», se qualifie elle-même en riant la Norvégienne Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château.

En 2004, elle est la première résidente du canton de Vaud de nationalité étrangère à être élue au sein d'un exécutif grâce à la nouvelle constitution vaudoise qui ouvre la porte au droit de vote et à l'éligibilité des étrangers au niveau communal. Lors des élections de 2006,

elle est réélue par les Vufflanais qui la portent jusqu'au siège de cheffe de l'exécutif, qu'elle n'a pas quitté depuis. Dans le district de Morges, elle compte encore parmi les cas exceptionnels en tant qu'édile étrangère non naturalisée. Diplômée de la HEC Lausanne, la syndique occupe un poste à temps complet dans une PME morgienne.

L'opportunité municipale

L'histoire a commencé devant l'école du village, quand les mamans soufflent un peu après avoir déposé les enfants. Moment privilégié où les discussions roulent entre bons trucs et grandes idées.

Anne-Christine Ganshof, une maman de trois enfants parmi les autres, se distingue par son goût pour l'engagement

au service des autres. Lorsqu'un municipal démissionne en 2004, le petit groupe encourage la jeune femme à se présenter. Ce qu'elle fait. «Je pense qu'une grande partie des électeurs ne savaient même pas que je ne disposais pas de la double nationalité très courante en Suisse», constate-t-elle.

Cependant, sa nationalité norvégienne a joué en sa faveur, car comme l'ensemble des pays nordiques, la Norvège jouit d'une excellente réputation de transparence et d'intégrité, qualités très importantes aux yeux de la population helvétique. «Dans un petit village où il n'y pas de représentation de parti politique, nous sommes élus sur la personnalité et les compétences», affirme Anne-Christine Ganshof.



Biographie:

29 mai 1965: naissance à Kristiansand en Norvège
 1986: rencontre avec Nicolas Ganshof van den Meersch à Boppard am Rhein
 1988–1990: Uni Lausanne
 1990–1993: HEC Lausanne
 1994: mariage avec Nicolas
 1995: naissance d'Eric
 1996: naissance de Philippe
 1998: naissance de Christine
 1999: emménagement à Vufflens-le-Château
 2004: élue municipale
 2005: directrice du Service des ressources humaines SICT SA
 2006: élue syndique

Des formations pour accompagner les miliciens

Anne-Christine Ganshof n'a pas suivi de formation une fois élue à la municipalité de sa commune, mais elle aurait pu profiter d'une offre étoffée de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), si souhaité. En effet, l'UCV propose une vingtaine de formations certifiées eduQua au sein de son Centre de formation ouvert depuis 2016 – pas seulement aux résidents étrangers, évidemment. Les domaines proposés vont des finances communales à la communication, en passant par la gestion communale, l'aménagement du territoire ou encore l'environnement. Les formations s'adressent en particulier aux élu·e·s, cadres et employé·es des communes, elles ont pour la plupart lieu durant une journée et un tarif préférentiel est proposé aux personnes élues ou employées des communes membres de l'association.

Pour les nouveaux élus en particulier, la formation «Les bases du pilotage communal» propose d'aborder, sur deux jours, les éléments principaux de la gestion communale de manière pragmatique, afin de guider les miliciens dans leur nouveau poste.

Plus d'infos sur www.ucv.ch/formations

*Chloé Wiss,
Union des Communes Vaudoises*

La plus-value personnelle

La syndique annonce tranquillement qu'elle ne se représentera pas aux prochaines élections. «Chaque syndique apporte une dimension qui lui est propre en fonction de son parcours de vie et de ses expériences. C'est important de quitter la fonction à temps pour que quelqu'un d'autre ajoute à son tour quelque chose de nouveau.» Elle ne renonce pas à l'implication dans la vie publique et associative. Elle se connaît bien et sait qu'elle proposera ses services bénévoles là où on aura besoin d'elle. Anne-Christine Ganshof mesure le privilège de participer à la vie politique communale. La démocratie helvétique représente un modèle qu'elle défend avec ardeur, malgré l'exposition aux critiques de certains citoyens. D'ailleurs, elle n'a pas été épargnée. Dès le début de son mandat, «des rumeurs couraient sur ce qui était présenté comme le top de la bêtise: une femme et une étrangère à la tête de l'exécutif», se souvient-elle. Cependant, Anne-Christine Ganshof est une femme très positive qui regarde toujours devant elle. Elle met en exergue les aspects de sa fonction de syndique qu'elle occupe avec un immense plaisir: la richesse de la collaboration au sein de son équipe municipale, la diversité des rencontres avec les collègues municipaux du district, la joie de faire réaliser des projets pour Vufflens-le-Château ainsi que pour le district de Morges via les associations intercommunales.

Le choix cornélien

C'est en Allemagne que la jeune femme norvégienne a rencontré son mari, suisse, lors d'un séjour linguistique en Allemagne en 1986. Elle était alors âgée

d'une vingtaine d'années. De fil en aiguille et d'études en diplômes, le couple se marie en 1994 et après des années à Lausanne s'installe à Vufflens-le-Château en 1999. «Ma maison, c'est la Suisse et je me sens, avant tout, européenne», se définit Anne-Christine Ganshof. Cependant, elle ne mâche pas ses mots à l'égard de la Norvège qui interdit la double nationalité: «Aucun pays ne devrait avoir le droit d'exiger de ses ressortissants l'abandon de leur nationalité pour pouvoir prendre celle du pays où ils vivent. Je suis très fâchée contre la Norvège qui n'autorise pas la double nationalité. Pour moi, ce serait un déchirement de me couper d'une nationalité alors que je suis loin de mes proches. Je sais que c'est sentimental et irrationnel, car j'aurais beaucoup de peine à m'y installer aujourd'hui.» En effet, la Norvège ne représente pas que les vacances d'été pour Anne-Christine Ganshof, mais également toute sa famille et ses racines. Elle reconnaît que si sa nationalité norvégienne ne lui avait pas permis de mener une vie normale en Suisse, elle aurait reconsidéré la question du choix.

Anne Devaux

Vote et éligibilité des étrangers dans le canton de Vaud

La nouvelle Constitution vaudoise adoptée en 2003 accorde le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal aux étrangers. Les personnes concernées doivent être au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse depuis dix ans et domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins. Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution, les statistiques cantonales montrent que la participation des étrangers oscillent entre quasiment 27% au plus haut en 2006 et 23% au plus bas en 2011. Malgré une légère remontée en 2016 à 25,6%, les électeurs étrangers se sont montrés nettement moins intéressés par les élections communales que les Suisses. En 2015, le Think Tank Avenir Suisse a publié une étude «Pour la participation politique des étrangers au niveau local», qui démontrait le faible nombre d'élus étrangers au sein des exécutifs et une présence plus importante dans les conseils communaux.

L'Etat de Vaud souhaite une meilleure intégration politique des étrangers au bénéfice du droit de vote et d'éligibilité tout en constatant des freins. L'information reste une piste à développer, notamment auprès des personnes étrangères qui ne pensent pas pouvoir s'engager à ce niveau de la démocratie, alors même qu'elles sont actives dans les sociétés locales.

Anne Devaux